

Caractéristiques et avantages du produit

Grâce à la Rente Performance, vous pouvez profiter à la fois d'une tranche de revenu fixe et d'une tranche de revenu variable.

- ▶ La tranche de revenu fixe vous donne l'assurance d'un revenu garanti à vie, ou pour une période déterminée – c'est à vous de choisir
- ▶ La tranche de revenu variable vous permet de faire croître votre revenu, car cette portion de la Rente Performance est fondée sur le rendement d'indices reconnus

Avec l'aide de votre conseiller, vous pouvez créer une Rente Performance sur mesure, ou choisir l'un de notre quatre profils prédéterminés : conservateur, modéré, de croissance ou audacieux.

Créer une Rente Performance sur mesure

Vous pouvez bâtir une Rente Performance personnalisée en trois étapes :

1. Choisissez un revenu de base garanti et une tranche variable
2. Choisissez parmi cinq indices boursiers reconnus (couvrant les marchés monétaires, d'obligations et d'actions)
3. Choisissez parmi quatre RPA : 0 %, 3 %, 5 % ou 6 %

Options de placements

- ▶ Indice du marché monétaire – Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada
- ▶ Indice des obligations canadiennes – Indice Univers obligataire FTSE TMX Canada
- ▶ Indice des actions canadiennes – Indice composé S&P/TSX (rendement total)
- ▶ Indice des actions US – Indice du rendement total S&P 500
- ▶ Indice des actions mondiales – Indice Net libre MSCI World

Qu'est-ce qu'un RPA?

Le rendement de placement anticipé (RPA) est le rendement anticipé sur la tranche variable de votre rente et il détermine le versement initial de la tranche variable de votre rente.

Comment votre versement sera-t-il affecté? L'exemple suivant prévoit un RPA de 3 % combiné à des paiements de rente annuels :

Le rendement réel des placements :	Le RPA :	Votre revenu variable :
est égal au RPA (3 %)	3 %	reste inchangé
est supérieur au RPA (7 %)	7 %	augmente (d'environ 4 %)¹
est inférieur au RPA (2 %)	2 %	diminue (d'environ 1 %)²

¹ $(1,07/1,03 - 1) \times 100 = 3,88 \%$

² $(1,02/1,03 - 1) \times 100 = -0,97 \%$

Une solution simple

Si vous préférez une solution simple, choisissez l'un de nos profils prédéterminés. Chaque profil combine un revenu de base fixe ainsi qu'une portion variable offrant un potentiel de croissance.

Profils prédéterminés de la Rente Performance

Profil conservateur	Profil modéré
Combinaison cible Tranche fixe : 70 % Tranche variable : 30 %	Combinaison cible Tranche fixe : 60 % Tranche variable : 40 %
▶ Actions canadiennes : 15 % ▶ Actions mondiales : 15 %	▶ Actions canadiennes : 20 % ▶ Actions mondiales : 20 %
Profil de croissance	Profil audacieux
Combinaison cible Tranche fixe : 40 % Tranche variable : 60 %	Combinaison cible Tranche fixe : 25 % Tranche variable : 75 %
▶ Actions canadiennes : 30 % ▶ Actions mondiales : 30 %	▶ Actions canadiennes : 37,5 % ▶ Actions mondiales : 37,5 %

Caractéristiques de nos profils prédéterminés

Options de placement présélectionnées

La tranche variable de la rente sera basée sur la performance des indices suivants :

- ▶ Indice des actions canadiennes :
Indice composé S&P/TSX (rendement total)
- ▶ Indice des actions mondiales :
Indice Net libre MSCI World

De plus, vous bénéficiez du plein rendement des indices, car aucun ratio de frais de gestion ne s'applique.

Un RPA fixe

Le RPA est établi à 5 %, pour chacun des quatre profils.

Adaptez la Rente Performance à vos besoins

Que vous ayez sélectionné un profil prédéterminé ou une Rente Performance personnalisée, il est toujours possible d'adapter la rente à vos besoins en revenu et à votre niveau de tolérance au risque si ceux-ci changent. Vous pouvez :

- ▶ Augmenter la tranche fixe de la rente
- ▶ Modifier la combinaison de placements
- ▶ Changer le RPA

Types de rentes

Rente viagère sur une seule tête

- ▶ Versements de rente votre vie durant
- ▶ Rente avec période garantie offerte

Rente réversible

- ▶ Versements de rente votre vie durant et du vivant de votre conjoint
- ▶ Le revenu se poursuit intégralement ou en partie en faveur du conjoint survivant
- ▶ Rente avec période garantie offerte

Rente certaine

- ▶ Revenu fixe garanti pour une période déterminée (jusqu'à l'âge de 90 ans pour les rentes agréées)

Périodicité des versements

Vous avez le choix de toucher un revenu mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Ce versement sera déposé directement dans votre compte bancaire.

Retraités migrants

Les retraités migrants peuvent choisir de recevoir leurs versements dans leurs comptes bancaires en dollars canadiens au Canada, ou en dollars américains aux États-Unis.

Imposition

- ▶ Rentes agréées : les versements de revenu sont pleinement imposables
- ▶ Rentes non agréées : les versements de revenu sont imposables sur une base non prescrite

Avantages en matière de sécurité

- ▶ La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est membre d'Assuris
- ▶ Protection contre les créanciers³ dans certaines circonstances, sous réserve de la désignation d'un bénéficiaire privilégié
- ▶ Possibilité d'éviter les délais et frais d'homologation⁴ au décès, si des personnes précises sont désignées comme bénéficiaires plutôt que la succession

³ Comme la protection contre les créanciers ne s'applique pas dans certaines situations, il est recommandé aux titulaires de police de consulter un conseiller juridique afin de savoir s'ils ont droit à ce type de protection.

⁴ Ne s'applique pas au Québec, puisque dans cette province, il n'est pas nécessaire de faire vérifier un testament notarié par le tribunal et que, dans le cas des testaments olographes ou devant témoins, les frais de vérification sont peu élevés.

Capital-décès

Avant la date d'entrée en jouissance de la rente

- ▶ Tranche fixe du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de la police, majorée des intérêts, est versée au bénéficiaire
- ▶ Tranche variable du versement de rente : une somme égale à la prime réglée par le titulaire de la police, majorée du rendement des placements, est versée au bénéficiaire. Si le rendement est négatif, la prime réglée par le titulaire de la police est versée au bénéficiaire
- ▶ Rente réversible : au décès d'un des rentiers, la rente est convertie en une rente viagère sur une seule tête

Après la date d'entrée en jouissance de la rente (pour une Rente Performance avec période garantie)

- ▶ Rente agréée sur une seule tête : les versements se poursuivent au conjoint jusqu'à la fin de la période garantie, ou une somme forfaitaire est versée en l'absence d'un conjoint
- ▶ Rente non agréée sur une seule tête : les versements se poursuivent à un bénéficiaire désigné, ou une somme forfaitaire est versée à la succession
- ▶ Rente réversible : advenant le décès des deux conjoints au cours de la période garantie, une somme forfaitaire est versée au bénéficiaire

Caractéristiques du produit qui sont garanties et celles qui sont sujettes à changement

Les versements de la Rente Performance sont garantis la vie durant du rentier (et du conjoint, le cas échéant)⁵. En outre, si le titulaire a choisi une période garantie, les versements se poursuivront au moins jusqu'à la fin de la période garantie. Toutefois, le montant de la tranche variable des versements de rente n'est pas garanti et il augmentera ou diminuera selon les fluctuations des options de placement choisies.

⁵ Dans le cas d'une rente certaine, les versements de la Rente Performance se poursuivent jusqu'à la fin de la période garantie.

Renseignements sur les primes et les coûts

Primes minimales

La prime unique minimale qui est exigée pour la souscription d'une Rente Performance est de 25 000 \$. Dans le cas d'une Rente Performance personnalisée, le placement minimal par option est de 5 000 \$.

Coûts

En ce qui a trait à la tranche variable des versements, vous profitez du rendement total des indices sur vos placements, car aucuns frais de gestion ne s'appliquent.

Limites, réductions et exclusions

En vertu de la législation du Nouveau-Brunswick et du Québec, la Rente Performance ne peut être souscrite avec des fonds provenant de sources immobilisées.

La Standard Life se réserve le droit de demander l'approbation de l'administrateur du régime de retraite pour la souscription d'une Rente Performance.

Avant de donner suite à toute demande de règlement, nous exigerons la production d'une preuve satisfaisante.

Droits et responsabilités des consommateurs

En vertu de notre garantie de satisfaction totale de la clientèle, le titulaire peut retourner la police en tout temps dans les six mois suivant la date d'établissement s'il est insatisfait du processus de vente. La police sera alors considérée nulle et sans effet, et les primes versées seront remboursées (moins tout versement de revenu que nous aurons déjà effectué). Le remboursement peut donner lieu à un rajustement de la valeur marchande en raison de la fluctuation de la valeur des indices et peut aussi être assujéti à la législation fiscale régissant les capitaux enregistrés.

Le remboursement en vertu de la garantie de satisfaction totale de la clientèle ne s'applique pas à une police établie en remplacement d'une ancienne police ou par suite de l'exercice d'une option contenue dans l'ancienne police.

Pour tous les détails sur notre garantie de satisfaction totale de la clientèle, visitez notre site web, à l'adresse www.standardlife.ca.

Date d'effet de la couverture

La police entre en vigueur dès que la Standard Life reçoit la proposition de rente dûment remplie ainsi que la prime.

La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

La Rente Performance est offerte par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada.

La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est membre d'Assuris, qui fournit une protection aux titulaires de polices des sociétés membres. Pour plus de renseignements au sujet d'Assuris, visitez son site web, à **www.assuris.ca**.

Pour de plus amples renseignements sur la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, visitez notre site web, à **www.standardlife.ca**.

Si vous désirez en savoir plus sur la Rente Performance, veuillez communiquer avec votre conseiller ou nous appeler au **1 888 841-6633**.

FTSE TMX Global Debt Capital Markets Inc. (« FTDCM »), FTSE International Limited (« FTSE »), les sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») ou TSX Inc. (« TSX », et collectivement avec FTDCM, FTSE et LSEG, les « Parties concédantes »). Les Parties concédantes n'offrent aucune garantie et ne font aucune déclaration, expresse ou implicite, quant aux résultats découlant du recours aux indices Univers obligataire FTSE TMX Canada et Bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (les « Indices ») ou quant à la valeur à laquelle correspond cet indice à quelque moment que ce soit. Les Indices sont établis et calculés par FTSEDCM et tous les droits d'auteur associés aux valeurs des Indices et aux listes de leurs composantes appartiennent à FTDCM. Les Parties concédantes n'assument aucune responsabilité (découlant d'une négligence ou de tout autre facteur) envers quiconque relativement à toute erreur liée aux Indices et elles ne sont aucunement tenues d'aviser quiconque d'une telle erreur.

« TMX » est une marque de commerce de TSX Inc. utilisée sous licence. FTSE^{MD} est une marque de commerce de FTSE International Limited et est utilisée par FTDCM sous licence.

« S&P/TSX » et « S&P 500 » sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services LLC et ont été autorisées pour l'utilisation par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada. « TSX » est une marque de commerce de TSX Inc. et a été autorisée pour l'utilisation par Standard & Poor's. Le produit n'est ni commercialisé, ni garanti, ni endossé par Standard & Poor's ou par TSX Inc. et Standard & Poor's et TSX Inc. ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans ce produit.

L'indice MSCI World est une marque de service de Morgan Stanley Capital International Inc. (MSCI) et ses filiales, et la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada est un usager autorisé de ces marques. Ce produit, basé sur l'indice MSCI, n'a pas été adopté par MSCI quant à sa légalité ou sa pertinence, et n'est pas émis, commandité, endossé, vendu ou promu par MSCI. MSCI ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité à l'égard du produit. MSCI ne participe pas à la gestion des actifs du produit ou à la vente des actifs du produit. Les dispositions de la police contiennent une description plus détaillée de la relation limitée qu'entretient MSCI avec la Standard Life et le produit.

www.standardlife.ca

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada Juin 2014

F6100D 06-2014 ©2014 Standard Life

04/04